

France Info, vendredi 29 avril 2005

La chronique de François de Witt

La fin du monopole de la Sécu ?

Il est grand temps que s'ouvre un débat public sur un sujet qui concerne tous les Français. Il s'agit de la liberté ou de l'interdiction de faire assurer leurs dépenses maladie auprès de l'organisme de leur choix. Récemment interpellé sur ce sujet au cours de l'émission de télé *Mots Croisés* par l'écrivain Max Gallo affirmant, je cite, que « nous avons le droit de nous désaffilier de la Sécurité Sociale », notre ministre du budget Jean-François Copé a répondu que le libre choix du prestataire de services-maladie ne concernait que les assurances complémentaires et non les régimes généraux, qui relèvent, selon lui, de la compétence de chaque Etat. C'est d'ailleurs ce que disent tous les ministres interrogés.

Et pourtant, M.Gallo a raison. Et M. Copé le sait. Depuis 2001 déjà, la France s'est en effet mise en conformité avec deux directives européennes datant de 1992 et interdisant tout monopole dont jouissent certains Etats membres pour la couverture de certains risques. La Sécu est un tel monopole. Elle doit donc accepter la concurrence. En termes pratiques, les Français ont le droit de s'assurer où ils le veulent et au premier euro. Comme les autorités de Bruxelles ont encore cru devoir le rappeler dans un communiqué datant de mars dernier. A cette vision très libérale, et plutôt avantageuse pour le cotisant, nos gouvernants opposent la loi Douste-Blazy de l'an dernier dans laquelle, je cite, « la nation affirme son attachement au caractère universel, obligatoire et solidaire de l'assurance-maladie ». Que l'assurance-maladie soit universelle et obligatoire ne justifie cependant pas qu'elle doive être confiée à un organisme unique. L'assurance automobile est, elle aussi, obligatoire.

Elle n'est en revanche en aucun cas solidaire. La raison pour laquelle nos gouvernants défendent bec et ongles le monopole de nos caisses maladie (ou chômage, ou retraite), c'est qu'une part croissante de leurs recettes n'a rien à voir avec la couverture d'un risque et tout à voir avec la solidarité dite nationale, c'est-à-dire avec un faisceau complexe de transferts des uns vers les autres. Peut-on accepter la concurrence sans sacrifier la solidarité ? Le sujet mérite débat.

François de Witt